

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MARS 2016

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 24 Mars 2016 à 19 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Absente et excusée : Caroline VIAL

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Joelle TOINON en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. La date retenue est le **Lundi 25 Avril 2016 à 20h**.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 10 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT

Date	Fournisseur	Intitulé	Montant Commande
01/02/16	ARCHIMBAUD	Mise Access PMR Mairie carrelage faïence WC	442.08 € HT
05/02/16	ACTIV ARCHI	Convention Maîtrise Œuvre Salle Informatique	14 279.82 € HT
08/02/16	JARDINS FACILES	Tondeuse autoportée	14 781.50 € HT
26/02/16	BERAUD	Mise Access plafond baguette angle modification accueil	1 565.29 € HT
26/02/16	Menui. CHAPUIS	Mise Access PMR Coin détente et modification accueil	574.00 € HT
10/03/16	SAUR	Remise à niveau et fourniture bouche à clés Rte Rivas	2 644.00 € HT

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
2015/17	18/12/2015	4 Lot les Coteaux du Bourg Parcelle : AO 37	770 m ²	Maison + Terrain
2016/01	29/01/2016	779 Route de Montrond Parcelle : AA 14-15-16	3731 m ²	Maison + Terrain

01. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- Délibération 01/2016

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,
Vu le Code des communes, et notamment ses articles R.241-14, R 241-15,
Vu l'adoption par le conseil municipal des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015
Vu le compte administratif de l'exercice 2015 présenté dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLES	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés			160 378.05		160 378.05	0.00
Opérations 2015	758 909.88	909 591.18	571 909.24	517 548.04	1 330 819.12	1 427 139.22
Total	758 909.88	909 591.18	732 287.29	517 548.04	1 491 197.17	1 427 139.22
Résultat Clôture	150 681.30		-214 739.25		-64 057.95	

Madame le Maire ne participe pas au vote.
Considérant que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le receveur municipal,

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le compte administratif 2015 de la commune.

02. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2015 - Délibération 02/2016

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03. AFFECTATION RESULTAT 2015 COMMUNE - Délibération 03/2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DESJOYAUX Armelle, Maire

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- **Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de fonctionnement de 150 681.30 €**

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Pour mémoire :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

0 €

Résultat de l'exercice :

Excédent

150 681.30 €

Déficit

Excédent au 31.12.2015

150 681.30 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

150 681.30 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)

0 €

04. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016 - Délibération 04/2016

Avant de se faire présenter le projet de budget 2016, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations.

Suite à plusieurs réunions de la commission «Associations», Madame GARNIER propose de fixer les subventions annuelles pour un versement dès le vote du budget et de revoir les montants pour 2016 selon la répartition suivante :

NOM ASSOCIATION	Subvention Année 2015		Proposition Subvention Année 2016	
AMICALE BOULES	230		230	
AMICALE DONNEURS SANG	230		230	
ASSOCIATION CLASSARDS	100		100	
ASSOCIATION SPORTIVE	300		300	
	340	Indemnité nettoyage vestiaires	340	Indemnité de nettoyage vestiaires
CLUB DES ANCIENS	150		150	
COURS ET SCENE	230		230	
GYM VOLONTAIRE	230		230	
SOU DES ECOLES	300		300	
Prévention routière	80		80	
ADMR	100		100	
Souvenir français	50		50	
Total Budget	2570	Dont Culture et Loisirs (230€) Association dissoute	2340	

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider les montants de la subvention 2016 accordée aux associations citées ci-dessus.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le mandatement de ces subventions et DEMANDE à Madame le Maire de prélever cette somme du compte 6574, section fonctionnement du budget communal, DECIDE d'accorder une location de salle gratuite par an à toute association de la commune en faisant la demande, et CONFIRME sa décision de rejeter toute autre demande de subvention d'organisme extérieur à la commune.

05. FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TROIS TAXES - Délibération 05/2016

Madame le Maire présente au Conseil Municipal différentes hypothèses concernant les taux des 3 taxes. Après un débat au sein du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de fixer l'augmentation, pour 2016, des taxes foncières et de la taxe d'habitation à 1 % selon la répartition suivante :

	Taux 2015	Taux 2016
➤ Taxe d'habitation	10.48 %	10.58 %
➤ Taxe foncière sur bâti :	15.53 %	15.69 %
➤ Taxe foncière sur non bâti :	32.83 %	33.16 %

Madame le Maire précise que cette augmentation des taux cumulée avec l'évolution prévisionnelle légale des bases d'imposition entraînera une recette estimative de **399 503 € au titre de l'année 2016**.

Ouï et délibéré à 10 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE d'augmenter les taxes foncières et d'habitation pour 2016 de 1 %, soit à 10.58 % pour la taxe d'habitation, 15.69 % pour la taxe foncière sur bâti et 33.16 % pour la taxe foncière sur non bâti.

06. VOTE BUDGET PRIMITIF 2016 - Délibération 06/2016

Madame le Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2016.

Madame le Maire donne lecture des sommes inscrites à chaque article du budget.

Le récapitulatif du budget est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2016	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE	881 024	881 024	815 973	815 973	1 696 997	1 696 997

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2016 de la commune.

07. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE POUR 24 HEURES PAR SEMAINE POUR 6 MOIS
Délibération 07/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face à un accroissement d'activité des services techniques, il convient de prévoir un renfort de personnel pendant 6 mois (Entretien et arrosage des espaces verts, divers travaux ...).

Madame le Maire propose de signer un CUI de 6 mois pour 24 heures par semaine.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la signature d'un CUI de 6 mois pour 24 heures par semaine, AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat correspondant et la demande de prise en charge par l'état, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

08. GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE COMPTE DE BATIR ET LOGER- Délibération 08/2016

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt N° 43544 en annexe signé par la SA HLM BATIR ET LOGER (N° 000209813) ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

DELIBERE

Article 1 : le Conseil Municipal de CUZIEU accorde sa garantie à hauteur 24 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant global de 971 169.00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 43544 constitué de quatre lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCORDE sa garantie à hauteur de 24% du Contrat de Prêt N° 43544 signé par la SA HLM BATIR ET LOGER (N° 000209813) et la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions fixées au Contrat, et CHARGE Madame le Maire de signer l'ensemble des documents concernant cette garantie d'emprunt.

09. MISE ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE AVENANT AU LOT 1 MACONNERIE - Délibération 09/2016

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie un avenant est nécessaire pour le lot maçonnerie.

Cet avenant concerne des travaux rendus nécessaires suite aux constatations du mauvais état des sols du rez de chaussée.

Le détail des travaux supplémentaires concernés est le suivant : Reprise de dallage (démolition et création d'une dalle isolée de 85 m² pour 9 645.80 € HT), Reprise de dallage (démolition et création d'une dalle isolée de 25 m² avec prises dans le mur pour 2 555.60 € HT), et Scellement d'une boîte à lettre pour un montant de 302.58 € HT.

Soit un total de travaux supplémentaires de 12 503.98 € HT sur un marché initial de 35 817.81 € HT.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la proposition d'avenant pour un montant de 12 503. 98 € HT soit 15 004.78 € TTC, AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et documents correspondants, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits supplémentaires au budget.

**10. DEMANDE DE SUBVENTION AUX PAYS DU FOREZ CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER
RUE DE LA COISE - Délibération 10/2016**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation des déplacements entre le hameau des marchands et le centre bourg.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec CALAD ETUDES qui a fait plusieurs projets d'aménagements.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Pays du Forez dans le cadre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et plus particulièrement au niveau de son action 2.2 qui est de « mettre en œuvre une stratégie de déplacements adaptée à l'échelle du Pays, répondant aux besoins des habitants ».

Les modes de circulation mode doux type cheminement piétonnier peuvent correspondre à ces objectifs.

Madame le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention à ce titre. L'enveloppe prévisionnelle de ces travaux s'élève à 150 310 € HT.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la demande de subvention auprès des Pays du Forez dans le cadre du CDDRA et plus particulièrement au niveau de son action 2.2, CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subventions, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016.

11. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ACQUISITION ET DE L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL MEDICAL - Délibération 11/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local ont été inscrits à la loi de finances de 2016.

Dans ce cadre, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Sous-Préfecture au titre de cette dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux d'acquisition et d'aménagement d'un local médical.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet s'élève à 365 750 € HT soit 438 900 € TTC.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet d'acquisition et d'aménagement d'un local médical pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 365 750 € HT, CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subventions, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016.

12. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONSTRUCTION D UNE SALLE INFORMATIQUE A L ECOLE - Délibération 12/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local ont été inscrits à la loi de finances de 2016.

Dans ce cadre, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Sous-Préfecture au titre de cette dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de construction de la salle informatique de l'école.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet s'élève à 136 644.82 € HT SOIT 163 973.78 € TTC.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le projet de construction d'une salle informatique à l'école pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 136 644.82 € HT, CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subventions, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016.

13. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DE LA COISE - Délibération 13/2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour la création d'un fonds de soutien à l'investissement public local ont été inscrits à la loi de finances de 2016.

Dans ce cadre, Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Sous-Préfecture au titre de cette dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de sécurisation de la rue de la Coise.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet s'élève à 150 310 € HT SOIT 180 372 € TTC.

Ouï et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de sécurisation de la Rue de Coise pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 150 310 € HT, CHARGE Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subventions, et CHARGE Madame le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2016.

DATES A RETENIR

Dimanche 3 Avril 2016: Coupe de la Municipalité Amicale Boule

Samedi 9 Avril 2016 : Nettoyage de Printemps

Samedi 23 Avril 2016 : Concours de Belote Club des Anciens

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 05.

Le Maire,
Armelle DESJOYAUX

